

Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Locoal Mendon

sentiers.davenir@laposte.fr

<https://www.sentiersdavenir.fr/>

Municipales de 2020 - Questions aux candidats : commune de Landévant

L'association « Sentiers d'Avenir » est représentée dans votre commune et souhaite connaître la position de votre équipe sur les sujets suivants. Votre réponse (ou non réponse) à ce questionnaire fera l'objet d'une communication. Sur une dizaine de thèmes une alternative vous est proposée. Les enjeux sont sommairement explicités. Le curseur « de 1 à 10 » vous permet de vous positionner. Sur les dernières questions il suffira d'entourer votre choix.

Thème 1 : Environnement

« L'environnement » est soumis à de nombreuses contraintes humaines. Le changement climatique s'accélère depuis quelques siècles (réchauffement climatique, montée du niveau moyen de la mer...). Autant la faune que la flore en est affectée. Les générations futures subiront, plus que probablement, les conséquences notre actuelle inaction.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Vous considérez que la détérioration du milieu n'est pas un problème au regard de la nécessité de satisfaire les besoins humains quels qu'ils soient.

Vous considérez que la bonne conservation de l'environnement doit prendre une place prioritaire dans toutes les réflexions, actions et projets à venir quels qu'ils soient.

Thème 2 : développement du tourisme.

Le tourisme revêt de multiples facettes et est créateur d'emplois. De nombreuses communes littorales ont vu leurs efforts de développement de cette activité largement récompensés. Les communes situées à l'intérieur des terres ont moins réussi dans ce domaine mais leurs résidents goûtent en contrepartie une quiétude constante et sont plutôt satisfaits.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Vous considérez que le développement du tourisme sous toutes ses formes est indispensable quelles qu'en soit les conséquences pour les résidents de votre commune et l'environnement.

Vous considérez que cette activité, comme toutes celles qui sont créatrices d'emplois, ne peut se développer sans prendre en compte la conservation de l'environnement et le bien-être des résidents.

Thème 3 : Cheminements doux, sentiers, pistes cyclables

La demande du public pour des « cheminements doux » utilitaires ou de loisirs, principalement à pied ou en vélo, est forte. Mais le même public (du moins en partie) est aussi demandeur de la conservation voire de l'amélioration du domaine routier. Créer ces cheminements doux « ex nihilo » sera long et complexe.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Cette question ne vous paraît pas importante au regard des nécessités de déplacements rapides pour garantir, en particulier, l'efficacité des activités économiques.

Vous mettez en œuvre une politique volontariste de création de « cheminements doux » quitte, si besoin, à empiéter sur le domaine actuellement réservé aux voitures.

Thème 4 : montée du niveau moyen de la mer – « submersion » de la ria d'Étel

Le niveau moyen des mers est appelé à monter de façon inéluctable. Cette hausse de quelques millimètres par an aujourd'hui s'accroît et selon les hypothèses les plus pessimistes, une surélévation d'un mètre à la fin du siècle est avancée. La « submersion » des basses terres de la Ria est un risque avéré. Ceci est l'affaire de l'État mais aussi de l'organisme chargé de la GEMAPI (AQTA – Auray Quiberon Terre Atlantique) et aucun des deux ne paraît actuellement s'investir dans la recherche de solutions contre la « submersion » de la Ria. Pourtant c'est toute l'activité humaine sur le littoral qui est en jeu.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Vous considérez que s'opposer à la montée des eaux de la mer ne sert à rien et qu'il y a lieu dorénavant de s'installer sur des zones qui resteront à terme hors d'atteinte, voire même d'évacuer immédiatement le bord de mer.

Vous considérez qu'il convient d'étudier des protections lorsque celles-ci apparaissent d'un coût économique et environnemental raisonnable et qu'elles permettront à plusieurs générations de rester en place sans risque majeur.

sans oublier de lutter contre le réchauffement climatique!

Thème 5 : érosion des côtes

L'accélération de l'érosion des côtes (de certaines falaises ou des talus, en particulier) est aussi une conséquence de la montée des eaux due au réchauffement climatique. Le territoire sera par endroit « grignoté » faute de protection. Ceci est aussi l'affaire de l'État et d'AQTA mais dans ce domaine, également, aucun des deux ne paraît actuellement vouloir s'investir.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Vous considérez qu'il y a lieu de reculer immédiatement le plus grand nombre possible d'activités humaines dès qu'il existe un risque d'érosion.

Vous considérez qu'il convient d'entreprendre immédiatement des études détaillées (par secteur) pour définir les zones qu'il est possible « raisonnablement » de protéger.

Thème 6 : Servitude de passage des piétons sur le littoral

Sur la commune de Landévant le projet élaboré par la DDTM56 a été soumis à l'avis de l'actuel conseil municipal. Celui-ci a donné un avis favorable. L'arrêté est actuellement contesté par l'Association Sentiers d'Avenir et ses adhérents. Notre association estime en effet que le tracé arrêté n'est pas pérenne, ni respectueux des usages et que la forte fréquentation qui est un objectif affiché dans le dossier de présentation de l'arrêté sera nuisible à un environnement préservé jusqu'à présent.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Le tracé arrêté, vous convient parfaitement et vous œuvrerez pour sa mise en œuvre rapide.

Notre connaissance sur ce sujet, même après la lecture de l'étude d'incidence Natura 2000 est trop limitée à ce stade pour que nous nous prononcions

Le tracé arrêté ne vous convient pas et vous n'œuvrerez pas pour sa mise en œuvre, par exemple en ne l'inscrivant pas au PLU...

Thème 7 : Servitude de passage des piétons sur le littoral suite 1

Si l'Association Sentiers d'Avenir et ses adhérents ne réussissent pas à faire annuler l'arrêté par le juge, l'usage du sentier tel que prescrit pourra être minimal (signalisation et publicité minimales), ou maximal (publicité à tout va dont sur internet, inscription au PDIPR, passage du GR34 etc.). Dans le second cas, les investissements devront être très conséquents pour accueillir « le plus grand nombre » avec un certain confort (sentier remodelé, construction de parkings, sanitaires etc...).

(Entourez votre choix)

Serez-vous favorable au passage du GR34 sur la SPPL de la commune ?

NON

OUI

idem

Avez-vous identifié précisément les aménagements annexes indispensables à prévoir en fonction de la fréquentation des lieux (parkings, toilettes sur le parcours, poubelles, entretien des passerelles, platelages etc.) ? Avez-vous une connaissance précise des coûts d'investissement et avez-vous chiffré le coût annuel d'entretien ultérieur des ouvrages à la charge de la commune ?

NON

OUI

idem

Engagez-vous les finances de la commune sur les projets d'investissements (passerelles-plateles etc.) et assurez-vous l'entretien important qui en sera la conséquence (sans oublier les parkings, sanitaires etc. dans le cas où la fréquentation deviendrait importante) ?

NON

OUI

idem

Serez-vous favorables à un usage intensif du sentier littoral « SPPL » en y tolérant le passage des chiens (a priori interdits même en laisse), l'utilisation des bâtons nordiques etc. etc. ?

NON

OUI

idem

Serez-vous favorables au déroulement de manifestations utilisant la SPPL telles que « Trail » etc. ?

NON

OUI

idem

Nom du représentant de la liste et signature :

Mathieu ROLLAND

